La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 36

Vos actualités municipales / Juillet 2022

Le bulletin d'été du Petit Bosquet (n°54) arrive, et avant d'être distribué dans les commerces pendant la première quizaine de juillet, la version numérique est déjà consultable sur le site martizay.fr.
Nous vous rappelons que, sur ce site, toutes les informations municipales ainsi que la publicité de différentes manifestations associatives figurent.
N'hésitez pas à nous rejoindre, notre site fait déjà l'objet d'environ 5000 consultations par mois.

Conseil Municipal du Jeudi 3 Février 2022

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. FOURMAUX Virginie. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice.

Excusés : Madame BRUNEAU Sylvie qui a donné pouvoir à Mr FLEURY Hervé

Madame SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Madame LIGAULT Isabelle qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Suite à la demande de résiliation du bail du local Atout Fer situé au 2 Place de l'Eglise présentée par Mme Nicole Confolant qui va faire valoir ses droits à la retraite le 31/12/2021, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Mme Gwenaëlle Georges qui a manifesté son intérêt de créer un nouveau commerce dans ce même local.

- maintient du montant du loyer mensuel à 200,00 €

- autorise le Maire à signer un bail précaire d'une durée de un an avec Mme Gwenaëlle Georges en l'Etude de Maître Rousseau, Notaire à Tournon St Martin.

Le Conseil Municipal :

- valide le projet de création d'un City Stade pour un coût de 64 984,00 € HT soit 77 980,80 €

- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

- approuve le plan de financement suivant :

Département : Far Equipement (15 %), Département : Fonds Sportifs (15 %), Région CRST : 20 %, Etat : DETR : 30 %, Autofinancement de la Commune : 20 %

Le Conseil Municipal valide le projet de remplacement et de mise aux normes de l'Eclairage du stade de football pour un coût de 34 565,55 € HT soit 41 478,66 € et sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la nouvelle ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 prévoit pour les employeurs de participer financièrement aux contrats de prévoyance de leurs agents en 2025 et 2026 pour les contrats santé. Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, les employeurs publics ont l'obligation de débattre devant leur assemblée avant le 19 février 2022.

Monsieur le Maire a donc ouvert le débat et rappelé qu'à ce jour, la collectivité ne participe pas financièrement à la prévoyance et à la mutuelle santé de ses agents. En conséquence, la commune devra prévoir une participation à hauteur de 20 % minimum d'un montant de référence (non encore connu à ce jour) pour les contrats de prévoyance et une participation à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence pour les contrats de santé souscrits auprès de mutuelles labellisées.

Conseil Municipal du Mercredi 9 mars 2022

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle

Absente : Mme BRUNEAU Sylvie

Secrétaire élue : Mme LIGAULT Isabelle

Le Conseil Municipal :

- valide le projet d'installation de 4 compteurs débitmètres sur le réseau d'eau potable et décide, après avoir consulter plusieurs entreprises, de confier les travaux à la Société Marteau dont le siège est à Chatillon sur Indre pour un coût de 39 536,32 € HT soit 47 443,52 € TTC (avec variante 1)

- sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi qu'auprès duDépartement de l'Indre

- institue une nouvelle taxe pour la création d'un branchement compteur de jardin (non soumis à la taxe d' assainissement) et fixe le montant à 260,00 € HT (tranchée et citerneau non compris).

- accorde, à titre exceptionnel , un dégrèvement partiel sur la facture d'eau 2ème période 2021 à deux usagers qui ont été victimes de fuite sur leurs installations.

- retient la proposition de la Société 1 Spatial pour effectuer le téléversement du Plan Local d'Urbanisme sur le géoportail de l'urbanisme. Coût de la prestation 1114,00 € HT soit 1336,80 €.

- vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

Union Cycliste de Martizay : 400 € (Mr J-M Blanchet, vice-président de l'association n'a pas pris part au vote)

MFR de la Limoise dans l'Allier : 50 €

Protection Civile : 500 € pour l'Ukraine

- n'a pas souhaité donner de suite favorable aux demandes présentées par l'ADMR de Le Blanc, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne, la Croix Rouge- Unité Locale de Le Blanc ainsi que le Conseil Département d'Accès au Droit de l'Indre.

- décide de participer financièrement au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1,66 € par résidence principale soit 801,78 € ainsi qu'au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans soit la somme de 28,70 €.

- accepte de renouveler la convention avec le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration) du département de l'Indre et autorise le Maire à la signer.

- approuve le projet d'aménagement et de sécurisation des abords de l'Ecole Rouzeau-Lecamp pour un coût de 22 908,40 € soit 27 490,08 € TTC

- sollicite une subvention du département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police à hauteur de 50 %.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention à passer avec la Communauté de Communes « Cœur de Brenne, les mairies d'Azay, le Ferron, Mézières en Brenne et Martizay. Celle-ci a pour but de définir les conditions d'organisation et financières du festival « La clef dans le sac-édition 2022 ». A l'unanimité, celle-ci est approuvée et Monsieur le Maire et autorisé à la signer.

Conseil Municipal du mercredi 12 avril 2022

Etaient présents : Mr FLEURY Hervé. Mme DANVY Françoise. MM PORCHER David. BEAUCOURT Thierry. Mme DOUADY Annie. Mr LARDEAU Fabien. Mmes BRUNEAU Sylvie. GABRIELE Jacqueline. SAUVESTRE-FERGEAU Mathilde. MM BLANCHET Jean-Michel. DUBOIS Eric. BURDIN Maurice. Mme LIGAULT Isabelle

Excusée : Mme FOURMAUX Virginie qui a donné pouvoir à Mr PORCHER David

Comptes 2021

Le Conseil Municipal approuve les comptes 2021 qui laissent apparaître les résultats suivants :

Budget principal :

Un excédent cumulé de fonctionnement de 136 511,61 € et un déficit cumulé d'investissement de 111 493,20 €

Service des Eaux :

Un déficit de fonctionnement cumulé de 2 695,44 € et un excédent d'investissement cumulé de 221 011,35 €.

Service Assainissement :

Un excédent cumulé de fonctionnement de 95 555,56 € et un excédent cumulé d'investissement de 212 039,60€.

Réseau Chaleur :

Un déficit cumulé de fonctionnement de 8 860,55 € et un déficit cumulé d'investissement de 70 911,76 €.

Budget boucherie :Un excédent cumulé de fonctionnement de 8 878,21 € et un déficit cumulé d'investissement de 6 858,38 €.

Impôts locaux : Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition 2021 qui sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 26,47 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,98 %

Le Conseil Municipal, procède à l'affectation des résultats 2021 et au vote des budgets uniques 2022, à savoir :

* Budget principal

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 896 417,41 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 656 131,83 €

Les projets d'investissement 2022 sont les suivants :

- Création d'un city stade
- remplacement de l'éclairage du stade de football,
- réfection totale de l'électricité intérieure et extérieure de la salle des fêtes
- aménagement des trottoirs rue de l'Europe
- sécurisation des abords du groupe scolaire
- Réhabilitation lavoir du Bout du Pont

* Service des Eaux

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 133 121,90 €.et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 290 712,00 €

Les projets d'investissement 2022 sont :

- Pose de 4 compteurs de sectorisation dans la partie sud de la Claise

Remplacement des canalisations concernées par du CVM dans les hameaux des Hautes Maisons, Basses Maisons et Fondmoreau

* Service Assainissement

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 164 055,66 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 283 686,02 €

* Service Construction Boucherie

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 13 219,83 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 15 129,38 €.

* Réseau Chaleur

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 56 000,00 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 92 900,00 €.

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations pour un montant total de 7 683,00 €. Et subvention d' équilibre de 1000 € au budget boucherie et 6000 € pour l'équilibre du budget réseau chaleur

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport - programme 5000 équipements de proximité pour 2022 à hauteur de 50 % pour financer la construction du city stade.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité de la salle Monticello à l'association Familles Rurales de Martizay pour la pratique des cours de gymnastique douce ainsi qu'à Mr Cédric Blanchard en reconnaissance de son bénévolat pour la commune.

Durant les vacances d'été, votre médiathèque vous accueillera :

Du 5 au 30 juillet

Du mardi au jeudi de 10h à 12h et 14h à 18h

Vendredi et samedi de 10h à 12h

Du 2 au 27 Août

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Hervé Fleury, Maire - ISSN : 1620 - 7513

Dépôt légal : A Parution - IPNS

Numero 36 - 07/2022 www.martizay.fr